INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire
27 juin 2023

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue le 27 juin 2023 à 19h00, à la salle du Conseil au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de madame Chantal Gagnon, mairesse.

Sont présents: Madame Marie-France Gagnon
Madame Nicole Després
Monsieur Christian Baril
Madame Lise Bérubé
Monsieur Steve Boucher

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Francesca Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h03. Madame la Mairesse souhaite la bienvenue.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 103-23

Il est proposé par Mme Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

APPUI À LA CORRESPONDANCE DE MME LA MAIRESSE CHANTAL GAGNON ADRESSÉE AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PHARES

Résolution No 104-23

CONSIDÉRANT QUE l'école La Colombe d'Esprit-Saint, également école de quartier de la municipalité de La Trinité-des-Monts, sera en situation d'analyse de fermeture en 2025, vu le faible nombre d'élèves;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir afin de trouver des solutions pour éviter la fermeture de notre école de quartier;

CONSIDÉRANT la création d'un comité de survie élargi afin d'assister aux différentes rencontres avec le Centre de services scolaire des Phares et mener à bien les démarches et actions visant à contrer la fermeture de notre école de quartier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steve Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité appuie la mairesse, Mme Chantal Gagnon, à adresser une correspondance au Centre de services scolaire des Phares afin de requérir une transparence accrue des discussions et du processus informationnel et décisionnel entourant cette analyse de fermeture. Il est également demandé au Centre de services scolaire des Phares de permettre aux intervenants politiques provinciaux et fédéraux d'assister à ces rencontres et de prendre part aux différentes discussions et solutions, le tout, dans l'intérêt des enfants et de leur éducation. Il faut tout un village pour élever un enfant, mais nous avons besoin d'une école pour les éduquer.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 105-23

Il est proposé par Mme Marie-France Gagnon que la séance soit levée. Il est 19h15.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2023.

Chantal Gagnon, mairesse

Francesca Lavoie, Directrice générale / greff.-/trés.